

1. Ouverture de la séance et appel

La Présidente, Mme Mireille Cardinaux, ouvre la séance à 20h15. Elle souhaite la bienvenue à ce deuxième Conseil Général de l'année, relate en introduction les différentes animations qui ont eu lieu au village et remercie leurs organisateurs. Elle poursuit en donnant quelques explications liées à des points organisationnels :

- Après l'essai de l'envoi par mail de la convocation à ce Conseil, cette option est abandonnée, générant plus de difficultés que de facilité.
- La notion de protection des données des Conseillers est un sujet qui a émergé et sera repris prochainement. Une marche à suivre, sera bientôt accessible pour les personnes qui sont nouvellement « premiers nommés » aux commissions ou « présidents ». A noter, sur souhait de La Municipalité, qu'une recommandation figurera à l'attention de la Commission de prendre contact rapidement avec elle afin de fixer leur rencontre.
- Il y a un changement au niveau des horaires d'ouverture du bureau de vote : celui-ci est décalé d'une demi-heure plus tôt, soit sera ouvert dorénavant de **9h30 à 10h30**.
- Au sujet du préavis No 4/2012 traitant des points de collecte d'ordures ménagères, une nouvelle commission a été nommée, ceci afin d'avoir des membres géographiquement concernés par ce préavis et avoir également un regard « neutre » par rapport à l'ancienne commission qui avait traité du sujet.
- Concernant les courriers reçus, le bureau a reçu une demande d'assermentation, une démission du Bureau du Conseil, une démission d'un membre de la COGEFIN et deux courriers qui seront lus aux propositions individuelles ou au point 13
- Enfin **La Présidente** rappelle à la personne qui va se faire assermenter ce soir au point 5 de l'ordre du jour de bien vouloir s'abstenir jusqu'à ce moment-là.

Avant de passer à l'appel, elle informe l'Assemblée des 15 personnes qui se sont excusées.

2. Appel

La Secrétaire du Conseil, Mme Boninsegni, procède à l'appel. Sur les 83 membres du Conseil (suite à une démission mentionnée après), 66 membres sont présents, 15 sont excusés et 2 non excusés : Le quorum étant à 28, il est atteint. Dès lors, Mme la Présidente déclare la séance ouverte.

3. Approbation de l'ordre du jour

Suit à la démission d'un membre de la COGEFIN, un nouveau point est venu s'ajouter à l'ordre du jour, au point 8. Le nouvel ordre du jour est soumis à l'approbation. Il est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal n° 1/2012 du 31 janvier 2012

Différentes erreurs sont énumérées.

Le PV avec modifications est soumis au vote et approuvé à la majorité.

5. Assermentations

Le bureau du conseil a reçu 1 demande d'assermentation : Monsieur Laurent DEVAUX.

La Présidente fait lecture de l'article 4, règlement du Conseil Général concernant les assermentations et demande au futur membre de prêter serment.

Dès lors le nombre de conseillers se monte à 84 membres, 15 excusés et 2 non excusés. 58 membres étant présents, le quorum étant à 28, est atteint.

6. Correspondance éventuelle

La Présidente annonce la démission de **Monsieur Manganel Eric**, membre du bureau, pour déménagement. Une autre démission pour raisons professionnelles émanant de **Mme Esther Gaillard**, membre de la COGEFIN, engendre le nouveau point 8 de l'ordre

du jour. Le bureau a également reçu 2 courriers dont l'un concerne le bâtiment « En Rionzier ». La lecture de ces lettres sera faite aux points 12 et 13 de l'ordre du jour.

7. Election d'un membre pour le Bureau du Conseil

Suite au départ de **M. Eric Manganel** membre du Bureau du Conseil, celui-ci recherche un nouveau membre. **Mme Alexandra Paccot** propose **M. François Molliex** qui accepte.

Dès lors, la composition dès ce jour est de : **Mme Cardinaux**, Présidente, **Mme Boninsegni**, Secrétaire, **MM. Evesque et Blanchard**, Scrutateurs, **M. José Ribeiro**, Huissier, **M. Pascal Bonnabry**, 1^{er} Vice-président et **M. Richard Aguet**, 2^{ème} vice-président, **Mme Manon Suardet**, Membre, **Mme Alexandra Paccot**, Membre et **M. François Molliex**, Membre.

8. Election d'un suppléant pour la Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN)

Le Président actuel, **M. Charles-Henri Thurin** est sortant et accepte de céder sa place à son successeur, **M. Mathieu Barbay**.

Suite à la démission de **Mme Esther Gaillard** et le Président sortant, ce sont 2 suppléants qui sont recherchés.

M. Albert Caillat propose **M. Michel Roemer** qui ne peut accepter car il voyage beaucoup. **Mme Manon Suardet** propose **M. Jonatan Zosso** qui accepte en tant que 1^{er} suppléant. **M. Willy Kursner** propose **M. Laurent Besso**, qui indique qu'il fait déjà partie de la commission « En Rionzier » et demande si cela est-ce compatible ? **La Présidente** répondant par l'affirmative, **M. Laurent Besso** accepte en tant que 2^{ème} suppléant. La COGEFIN dès ce jour est composée de **M. Mathieu BARBAY**, qui devient président pour une année, suivi de **M. Yvan Guillemin**, **Mme Janine Liechti**, **M. Albert Caillat**, **M. Julien Gaillard**, **M. Arnaud Jaggi**, **M. Marc Dahhren**, membres et nos deux nouveaux suppléants **MM. Jonatan Zosso et Laurent Besso**.

9. Préavis municipal no 2/2012 relatif à l'organisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges

Personne ne demandant la lecture complète du préavis, **M. Marc Morandi**, Municipal, en lit les conclusions.

La Présidente donne ensuite la parole au rapporteur de la Commission ad hoc, **M. Marc-André Stocky**. En conclusion, la Commission recommande d'approuver à l'unanimité ce préavis tel que présenté.

Personne ne souhaitant s'exprimer davantage, le préavis n°2/2012 est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à la majorité avec 65 voix. 2 membres se sont abstenus et personne n'a désapprouvé ce préavis.

10. Préavis municipal no 3/2012 relatif aux comptes communaux et au rapport de la gestion de la Municipalité

Avant d'ouvrir les débats, **La Présidente** explique qu'il y aura 3 rapports à voter :

1. Approbation des comptes communaux 2011 et donner décharge à **Mme Sylvie Favre**, Boursière communale.
2. Approbation du rapport de Gestion de la Municipalité.
3. Approbation du rapport de vérification des comptes 2011 de la Fiduciaire Lambelet SA.

Monsieur Francis Liard, Syndic, lit les conclusions du préavis.

Mme la Présidente passe ensuite la parole au rapporteur de la Cogefin, M. Mathieu Barbay. Celle-ci recommande d'approuver les 3 rapports soumis au vote ce soir.

La Présidente remercie la Cogefin pour son rapport et ouvre les débats sur les 3 objets à voter ainsi que le rapport entendu.

M. François Burnand demande s'il existe à long ou moyen terme, une politique de reconstitution pour renflouer les provisions de la Commune afin de parer à des coups durs ? Un objectif ou un plan pour ré-étoffer une telle reconstitution est-il fixé ?

M. Francis Liard, Syndic, répond que oui. Il explique qu'en 2010, la péréquation sociale a remboursé la Commune de CHF 90'000.- et en 2011, CHF 100'000 ont dû être versés. Une année, on nous donne, une année on nous prend, c'est le calcul de péréquation que fixe l'Etat. Peut-être qu'en 2012, nous aurons CHF 800'000.- à 900'000 de bon. Sinon, si nous voulons augmenter les montants d'investissements futurs, il faudra augmenter les impôts

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe les 3 objets au vote :

- 1) Les comptes communaux 2011 sont acceptés avec 65 voix, 0 désapprobation et 2 abstentions. Le présent rapport est accepté à la majorité et Mme Sylvie FAVRE, Boursière communale, est remerciée pour son excellent travail et déchargée.
- 2) Le rapport de gestion de la Municipalité a été approuvé par 66 voix, 0 désapprobation et 1 abstention. Le présent rapport est ainsi accepté à la majorité.
- 3) Le rapport de vérification des comptes 2011 de la Fiduciaire Lambelet SA a reçu l'acceptation de 59 membres, 0 désapprobation et 8 abstentions. Ledit rapport est ainsi accepté à la majorité.

11. Préavis municipal no 4/2012 relatif à l'installation de points de collecte pour les ordures ménagères

Mme Carole Bettems, Municipale, demande si quelqu'un souhaite la lecture du présent préavis. Ceci n'étant pas le cas, elle en lit les conclusions.

Madame la Présidente explique que deux Commissions ont siégé sur ce préavis : la COGEFIN et une commission ad' hoc. Elle passe ensuite la parole **Mme Céline Jaussi**, de la Commission ad'hoc concernant ce préavis, qui fait lecture de leur rapport. En conclusion, la Commission recommande à l'unanimité d'approuver le préavis tel que présenté.

La Présidente poursuit en priant M. Mathieu Barbay, rapporteur de la Cogefin, de lire son rapport. Au final, la Cogefin propose au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

La Présidente ouvre ensuite la discussion sur ces deux rapports ainsi que le préavis.

M. Jean-Luc Kaesermann demande quel est le coût d'entretien ? Car toutes ces machines doivent être contrôlées officiellement toutes les années ?

M. Francis Liard, Syndic répond que, comme toute électronique, tondeuse à gazon, engins de la commune, etc..., on les donne à réparer à ceux qui les assurent.

M. Jean-Luc Kaesermann souhaite savoir qui va payer les entretiens.

Mme Carole Bettems, Municipale, explique que, si le Conseil accepte ces points de collecte, la Commune contractera un contrat d'entretien avec la maison Molok S.A. Elle ajoute qu'il faut voir cet achat comme achat pour la communauté, comme une tondeuse, un tracteur, etc. En aucun cas, La Municipalité ne répercutera ce coût sur le coût des déchets.

M. Willy Kursner intervient sur la réponse que M. Liard, Syndic, a donnée à M. Kaesermann, qu'il estime déplacée. Il demande quel est le coût de l'entretien ?

M. Francis LIARD, Syndic, répond que l'abonnement de pesée individuelle est de CHF. 100. — par année pour la gestion des poids d'accès. La logistique et coût de communication est de CHF 40.80 par année et par appareil, soit CHF 1'830.40 par année.

M. Michel Aguet s'interroge sur le choix des communes qui nous entourent, celle-ci optent-elles pour ce même système ?

Mme Carole Bettems, Municipale, dit qu'il y a plus de 5'000 Moloks posés en Suisse. Du point de vue de la loi, c'est la façon la plus juste d'aider le citoyen.

M. Francis Liard, Syndic, ajoute qu'il a déjà été contacté par certaines communes pour la taxe au sac. Un gros système est en train d'être mis en place : faire fabriquer des millions de sacs, les entreposer et les distribuer. Au départ, il s'agissait de sacs de 110L à environ CHF 4. —. Ce prix est déjà dépassé puisqu'il arrive à CHF 6.75.

M. Meyer Tobias demande si l'on connaît-on le prix au kg avec les Moloks ?

Mme Carole Bettems, Municipale explique que la Municipalité a fait des calculs avec les chiffres qu'elle a eus de l'année écoulée et qu'elle arrive à 45 à 50 cts le Kg.

Mme Laurence Sachot : « Y aurait-il quelqu'un qui pourrait nous renseigner sur la Commission intercommunale qui a planché? Les Moloks nécessitent de gros travaux, donc de gros coûts, cependant les Moloks semblent permettre à la Commune d'avoir une plus grande indépendance de gestion ce qui est, je pense, positif ».

M. Francis Liard, Syndic intervient en indiquant que jusqu'à présent, les charges sont réparties à 60% aux citoyens et 40% aux impôts communaux. La nouvelle Loi sera de 70% aux citoyens, 30% aux impôts communaux. Il y a de toute façon un supplément sur les impôts généraux. La taxe équivalente actuelle va être scindée en deux parties : 1 partie en taxe au poids, répartie à raison de 70% du coût réel au citoyen, et l'autre l'équivalent habitant, qui va baisser automatiquement, car il faut enlever le coût global des déchets ménagers. La répercussion sur le citoyen sera de toute façon des 10% obligatoires, que la Municipalité ne décide pas. Ce règlement sera modifié cet automne avec les 2 autres communes que sont Bougy-Villars et Allaman.

M. Guy Mercier demande quels sont les déchets traités par les Moloks ? Lesquels seront acheminés à la décharge, s'il y en a ?

Mme Carole Bettems, Municipale, répond que ces Moloks sont destinés uniquement aux sacs à ordures ménagères. Tout autre déchet incinérable continue à aller à la déchetterie.

M. François Burnand intervient en relevant qu'il se trouve devant une décision à prendre à l'aveugle. Il ne comprend pas en quoi ces Moloks, avec ou sans pesée, peuvent éviter le tourisme de sacs et la pose de nuit. « Cela empêchera-t-il quelqu'un de déposer un sac à côté du Molok ? De combien de temps disposons-nous pour prendre la décision ? Ne serait-ce pas raisonnable de repousser le vote sur cette question » ?

Mme Carole Bettems, Municipale : « le problème du tourisme des déchets et pose des sacs de nuit, il est vrai que peut être nous ne l'avons pas suffisamment spécifié dans le préavis. Ces Moloks seront à ouverture avec cartes magnétiques, ce qui signifie que chaque ménage aura une ou deux cartes pour aller mettre ses ordures ménagères. Les citoyens d'autres communes ne le pourront pas puisqu'ils ne posséderont pas cette carte magnétique Vous me direz : ils poseront les sacs à côté. Nous nous sommes renseignés à Mont-sur-Rolle. Le cas est arrivé. Je peux même vous dire que des citoyens de Féchy ont été collés. Des amendes sont distribuées : la Municipalité de Mont-sur-Rolle fait ouvrir les sacs et il est reconnu que dans chaque sac on retrouve, dans les 80% des cas, un mot sur une enveloppe, un bout de papier. Première amende CHF 500. --, deuxième CHF 900. --, troisième : dénonciation au préfet. Vous pourriez voter pour un système Molok avec ou sans pesée. La Municipalité a opté pour la pesée. Sans pesée le coût est de CHF 9'900.- et avec pesée CHF 5'000.- plus cher. Quand on creuse pour une telle installation, il vaut mieux mettre la pesée tout de suite, car si nous ne le faisons pas, il faudra casser le béton et tout ce qui s'ensuit. Raison pour laquelle nous avons proposé tout de suite ce système ».

M. Francis Liard, Syndic, ajoute qu'avec la carte au poids n'importe quel sac est pesé et facturé une fois tous les 6 mois. Actuellement, à Féchy, il y a des containers où des personnes qui ne sont pas de la commune déposent les sacs. Les camions s'arrêtent, prennent les containers et c'est la commune qui paie. Avec le nouveau système, ces personnes ne pourront plus le faire.

M. Jean-Luc Kaesermann demande comment éviter de mettre n'importe quoi dans les sacs ? « J'ai une petite entreprise de menuiserie. On m'a mis un container identique aux sacs poubelles. C'est la troisième fois qu'il est vidé et tout dans le même camion. N'oubliez pas que tous les camions qui récupèrent ce genre de déchets sont équipés de pesée ».

Mme Carole Bettems, Municipale : « les entreprises de Féchy, d'Allaman et de Bougy n'ont pas accès à la déchetterie communale pour leurs déchets d'entreprise car nous estimons que ce n'est pas au citoyen de payer les déchets d'une entreprise de ces trois communes. En ce qui concerne le tri, nous sommes au courant que des ordures sont récoltées, que certains déchets vont dans le même camion car ce sont des déchets incinérables. Certains déchets sont parfois moins onéreux à évacuer par camion à ordures ménagères car ils sont incinérables. Ils vont dans la même usine que les ordures ménagères. D'autres déchets tels que huiles, néons, ampoules sont bien évidemment évacués par des filières adéquates ».

Mme Andrée Roemer : « outre la question des sacs poubelles, je crois que le problème c'est les odeurs. Et pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un compost ou autre, vous avez besoin d'un sac qui vous coûte tant d'argent et vous devez le rentabiliser. Sur ce point de vue-là, je trouve la taxe au poids infiniment plus juste. Vous avez un petit sac, vous allez le jeter avant que les odeurs ne se développent et vous payez le poids ».

Mme Carole Bettems, Municipale, répond : « J'ose rebondir sur le point que Mme Roemer a soulevé. Effectivement, la taxe au poids sera très juste, parce que, si je mets tout dans mon sac à ordures sans trier, je paierai le coût de l'élimination de mes ordures.

La personne qui trie ses déchets paiera moins que moi. M. Kaesermann parlait des camions qui ont un système de pesée, ce que nous faisons maintenant, les sacs sont mis au bord des routes et pesés, l'ensemble de la population est mise dans un pot commun, on divise et refacture, voilà la raison aussi pour laquelle nous avons estimé la taxe au poids juste ».

M. Marcus Rothenbuler souhaite savoir ce qu'il en est des couches culottes ?

Mme Carole Bettems, Municipale : « avec la taxe au poids les familles iront à la déchetterie intercommunale, idem pour les personnes incontinentes, déposer le tout dans un conteneur adéquat ».

M. Daniel Fischlin approuve la proposition de M. Burnand de renvoyer le projet à un prochain Conseil avant Noël. Cela permettrait à chacun de mûrir la question, de se renseigner, de voir comment le sujet se présente et inciterait la Municipalité à donner les localisations où ces conteneurs seraient.

Mme Carole Bettems, Municipale indique que le Conseil peut très bien renvoyer cette votation, mais la taxe au sac va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Les Moloks doivent être prêts à être posés, si l'Assemblée le décide, de reporter cette votation, au plus tard au mois de septembre. Elle ajoute que l'ues points de collecte ont été mis à l'enquête au début de l'année et il n'y a pas eu d'opposition.

Mme Christiane Aguet : j'ai eu l'occasion d'en discuter avec des citoyens de Lavigny, qui sont enchantés du système. Ils ont également opté pour un système concernant les langes de la petite enfance et des personnes âgées. Cela fonctionne très bien, je vous encourage à voter pour ces Moloks ».

M. Pascal Bonabry pense que le sac au poids incitera les citoyens à mieux trier leurs déchets. Il se demande par contre si l'ouverture de la déchetterie 3 fois par semaine est suffisante ? Il pense aux langes et à d'autres déchets comme le compost. « Les personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie aux heures indiquées, je me demandais s'il n'y avait pas un mini centre de tri » ?

Mme Carole Bettems, Municipale : « renseignement pris dans les communes voisines ayant un système similaire ou Molok, les deux principaux installés en Suisse, nous avons écarté l'idée de mettre des éco points ordures ménagères, compost, verre ou carton, car ces éco points posent problème : ils sont ingérables car dépendants de tous les déchets imaginables et pas forcément ceux qui sont admis dans les conteneurs. L'ouverture de la déchetterie, horaire d'été est : lundi, mercredi après-midi de 16h à 19h, le samedi de 8h à 12h et de 13h à 15h. Il n'est pas prévu, dans l'immédiat, d'ouvrir plus la déchetterie ».

M. Guy Mercier : « Après les discussions de ce soir, je suis absolument convaincu qu'il faut voter les Moloks et qu'il n'y a aucune raison de reporter le vote ».

M. François Burnand pose deux questions :

A) : « Y aurait-il une grande différence entre la capacité des Moloks » ?

B) : « La multiplication des points de pesage augmente la complexité technique du projet, le risque de panne, les travaux d'entretien etc...

Y a-t-il une alternative pour des Moloks plus grands qui permettraient de réduire le nombre de points et d'agrandir la capacité, ce qui permettait de diminuer les frais »?

Mme Carole Bettems, Municipale, répond que le choix, le nombre et la grandeur des installations ont été évalués avec les transporteurs. « Vous connaissez notre village, nous ne sommes pas à plat, nous avons des routes en pente et des endroits étroits. Ce choix de Molok a été fait parce que la partie perforée est la borne où vous allez mettre votre sac. En-dessous, un trou sera bétonné. Le camion soulèvera la partie en fer. 5'000 litres est le plus grand modèle et c'est celui pour lequel nous avons opté. Nous l'avons également choisi pour des raisons d'esthétique ».

Mme Valérie Crittin : « dans les compte de cette année un montant de CHF 98'0000 apparaît pour l'enlèvement des ordures. En sera-t-il de même pour l'année prochaine par rapport à l'installation des Moloks ? Est-ce qu'on va y gagner dans l'enlèvement des ordures en centralisant les points »?

Mme Carole Bettems, Municipale, explique qu'évidemment, avec le système au poids le coût descend. En ce qui concerne le prix de la taxe au sac, aucun chiffre n'a été donné à la Municipalité.

M. Francis Liard, Syndic, ajoute que l'enlèvement des ordures va être meilleur marché. La société Henny, depuis son ordinateur à Rolle, connaît la charge qu'il y a dans chaque conteneur, s'il est à moitié plein ou presque plein. Les camions s'arrêteront à plusieurs points de collecte. Le déchargement prendra entre 5 à 10 minutes, c'est à ce niveau que le citoyen va y gagner.

M. François Burnand remercie le Syndic et Mme Bettems pour ces explications. Cependant, il aimerait un devis assez précis. La réponse ne lui apparaît pas assez précise. Il pense qu'il serait extrêmement contrariant que le citoyen s'aperçoive que ce système n'est pas solide et qu'au bout de deux ans il tombe en panne. Il souhaiterait poser des clauses de garanties extrêmement sévères lors de la conclusion de ce contrat et de ce fait, propose la création d'une commission de 6 personnes pour l'ouverture des sacs qui pourraient se trouver à côté des poubelles.

Mme Carole Bettems, Municipale : « nous pouvons vous garantir que nous avons bien étudié la chose. Si nous vous indiquons que nous ne pouvons pas avoir de chiffre sur la taxe au sac, c'est que nous ne pouvons pas en avoir. Nous pouvons parler sur les sacs à Féchy mais sur le concept dans lequel nous devrions adhérer sur tout le canton, aucun chiffre n'est sorti ».

M. François Burnand : « nous savons que les déchets coûtent CHF 98'000.- par année. Vous dites qu'avec les Moloks cela coûtera moins cher » ?

Mme Carole Bettems, Municipale : « nous avons calculé les coûts pour les sacs à Féchy, entre 45 et 50 cts le Kg. Vous allez mettre votre sac dans votre Molok, votre sac pèse 10Kg, il vous coûtera 50 cts par kilo. Le reste des coûts sera dans les autres pourcentages de calcul ».

M. Yvan Guillemain ajoute que le but est de trier ses déchets. Les sacs seront plus petits et plus légers. Le reste sera descendu à la déchetterie. Le but est également d'utiliser la déchetterie au maximum.

M. Jean-Luc Kaesermann désapprouve ce que M. Guillemain vient de dire.

Madame la Présidente intervient suite à toutes ces discussions. Au vu des avis divergents ainsi que de la proposition de reporter ce vote, elle propose de voter en deux temps :

1. Voter sur le fait de se décider ce soir sur ce préavis ou de reporter celui-ci. Si la moitié de l'Assemblée est d'avis de reporter ce préavis, il sera traité lors du prochain Conseil.
2. En cas de votation ce soir, les Conseillers pourront accepter, refuser ou s'abstenir de voter sur ces collecteurs d'ordures.

Elle passe ainsi à la première phase de vote : 7 personnes souhaitent reporter ce préavis, 4 se sont abstenues.

La Présidente passe ainsi au vote du préavis à main levée.

Le préavis n°4/2012 est accepté à la majorité, 5 avis contraires et 4 abstentions.

Mme Carole Bettems, Municipale : « je vous remercie de m'avoir fait confiance et vous promets que vous ne serez pas déçus ».

12. Communication de la Municipalité

Madame la Présidente lit le courrier de M. François Burnand du 17 juin 2012 et le lit à l'Assemblée.

M. Burnand pose deux questions concernant les finitions des abords des immeubles construits par Home+ sur la parcelle « En Rionzier ».

La première question concerne la plantation de haies prévue par le règlement d'affectation et qui figurait sur les plans de mise à l'enquête. Il demande que la plantation des haies prévues soit réclamée sans retard par la commune à la copropriété en application du règlement.

La seconde question concerne l'éclairage intérieur des couverts à voiture. Ceux-ci sont éblouissants et peu esthétiques. M. Burnand propose d'améliorer ce point soit par la pose de déflecteurs soit par un planchage gris rappelant le pignon de l'immeuble ouest.

M. Francis Liard, Syndic répond que « les haies ont été livrées jeudi. Pour le côté Genève, il ne sera pas possible de mettre de haies car avec l'ouvrage que nous avons réalisé, nous avons voulu mettre une servitude. En plus de ça, la haie de thuyas et lauriers est d'une hauteur de 1m maximum et a été exigée par le Service des routes en raison du passage de convois spéciaux. Par contre sur la partie plus à l'est, derrière le demi-couvert, nous pouvons faire quelque chose, car le permis d'habiter n'a pas été délivré.

Pour l'éclairage intérieur, nous sommes déjà intervenus il y a bientôt 2 mois. Nous savons que des essais de peinture ont été faits sur les néons, cela atténue un peu. Mais le problème doit être corrigé. »

Mme Carole Bettems, Municipale : « Lors du dernier conseil une question était restée en suspens, celle de M. Michel Aguet concernant la construction d'un trottoir sur la route des Hauts-de-Champs et il avait été répondu à M. Aguet que je rencontrais le voyer la semaine après le Conseil. »

La municipale lit la réponse du Voyer des routes, M. Alain Delacrétaiz, qui relève que le marquage demandé n'offre aucune protection physique efficace pour les piétons et qu'il ne doit être mis en œuvre qu'exceptionnellement comme solution provisoire d'urgence.

Après avoir donné les explications détaillées nécessaires, le Service des routes confirme son avis négatif à l'égard du projet de marquage de bandes blanches longitudinales pour piétons. »

La municipale ajoute que les bus qui transitent sur cette route n'y passeront plus dès 2013.

M. Michel Aguet remercie Mme Carole Bettems pour la réponse.

Mme Katyla Labhard : « 10 appartements « En Rionzier » vont être remis aux futurs locataires à partir de la semaine prochaine. Lors de la visite du chantier la semaine dernière, nous avons reçu un magnifique cadeau de la part de l'entreprise de toiture qui nous a offert une boîte en cuivre munie des armoiries de la Commune et dans laquelle il y a un tiroir où nous pourrions mettre des informations. Elle sera cachée dans la toiture du bâtiment « En Rionzier » et peut être sera-t-elle découverte par ceux qui démoliront le bâtiment ? »

M. Francis Liard, Syndic : « En ce qui concerne le refuge forestier, nous avons reçu le permis de construire. Nous avons eu deux réunions avec les Municipalités de Bougy-Villars et Allaman ainsi que le bureau d'architecte. Nous sommes maintenant à la recherche de l'eau car l'assurance incendie nous l'oblige et avons eu une séance ce matin avec le SDIS de l'Etraz et la commune d'Aubonne. Nous devons étudier maintenant soit la possibilité de travailler sans avoir les pompes incendie ou un réseau d'eau qui ne pourra pas arriver avant 4 ou 5 ans, ce qui est une affaire un peu délicate au niveau de l'ECA. Nous allons étudier les deux cas et recontacter Aubonne par la suite. L'idée est, dans un premier temps, de passer un budget au Conseil Général du mois de septembre. Si on y arrive, un début des travaux peut être prévu au printemps prochain. Si nous avons le budget au mois de septembre, nous pourrions voir avec le garde forestier pour abattre les arbres ».

13. Propositions individuelles

Madame la Présidente a également reçu un courrier daté du 26 juin concernant les loyers du bâtiment communal « En Rionzier », muni de 12 signatures de membres du Conseil, dont copie a également été adressée à la Municipalité.

Les membres du Conseil Général ayant signé désirent comprendre la méthode de calcul des loyers de l'immeuble situé En Rionzier, notamment quel est le montant exact des fonds propres investis pour le terrain ainsi que pour le bâtiment locatif situé « En Rionzier ». Quelle est la rentabilité prévue des fonds propres investis par la commune à l'horizon de 10 et 20 ans hors variation ultérieure éventuelle des loyers ? Et quelles sont les hypothèses retenues concernant les frais d'entretien ?

Ils souhaitent par ailleurs que ce sujet soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Général.

M. Francis Liard, Syndic indique que la Municipalité ne va pas recevoir toutes les factures d'ici fin juillet et qu'il ne lui sera pas possible de préparer une réponse avant le prochain Conseil.

Mme la Présidente demande aux signataires si ce report est acceptable.

M. Willy Kursner félicite Mme Kaesermann et consorts d'avoir posé ces questions. Il demande à la Municipalité comment elle a calculé les loyers ?

Il s'étonne que la Municipalité indique ne pas connaître les coûts, le prix du terrain étant connu ainsi que le prix au m². Il aimerait qu'au mois de septembre une vision de ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui soit présentée.

Mme Katyla Labhard : « les chiffres présentés dans le préavis pour le crédit de construction, nous les connaissons. Mais pour faire le calcul, nous avons besoin des coûts réels, ce qui ne pourra se faire que lorsque toutes les factures seront connues, ceci afin de pouvoir répondre d'une manière très claire à ce courrier. Pour le mois de septembre, cela risque d'être un peu difficile. Nous pourrions vous donner une réponse mais il faudra tenir compte du fait que nous n'aurons pas les chiffres définitifs. Mais nous pourrions le faire sur la base du devis général qui vous a été présenté avec le préavis; néanmoins, il vaudrait mieux le faire avec les chiffres réels ».

M. Francis Liard, Syndic : « il faut savoir que nous livrons une partie des appartements cette semaine, les 7 autres le 15 juillet. Il nous reste encore toute la surface du rez-de-chaussée, côté Lausanne, où nous avons eu des contacts pour un commerce. Là, il y a encore 4 mois de travaux : les chapes ne sont pas faites. Nous ne savons pas encore quels équipements installer tant qu'on ignore ce que l'on va y mettre. Nous avons une société qui s'intéresse pour louer et y faire un magasin (épicerie). Elle va étudier la rentabilité et nous a demandé plusieurs détails. Raison également pour laquelle on ne peut connaître les chiffres exacts ».

Mme la Présidente résume en disant que ces questions seront mises à l'ordre du jour du Conseil du mois de décembre, après avoir demandé l'avis des personnes ayant signé pour savoir si cette proposition leur convenait.

Mme Christiane Aguet : « y a-t-il une possibilité de réparer les trous, qui sont dangereux, sur la route qui descend vers Allaman, près du collège » ?

Mme Carole Bettems, Municipale : « effectivement au niveau du collège, cela a déjà été fait, mais il faudrait le refaire. Parlez-vous également du chemin de l'Alliez ?

Mme Christiane Aguet : « Non ».

Mme Carole Bettems, Municipale : « la commune d'Aubonne m'a contactée et j'ai rendez-vous dans deux semaines pour discuter de la problématique du chemin de l'Alliez ».

M. Rudolf Baumgartner : « les bancs publics sont dans un piteux état. Peut-on faire quelque chose ? Je souhaiterais que le service Parcs et Jardins s'en occupe » ?

Mme Carole Bettems, Municipale : « oui j'ai constaté le délabrement de tous ces bancs publics, nous avons décidé d'attendre que le collège ait pris forme pour commander toute une série de bancs ».

M. Michel Aguet : « à plusieurs reprises j'ai fait état du cimetière et j'ai le plaisir, aujourd'hui de vous dire que le champ du repos a été métamorphosé, je tiens à remercier la Municipalité et les personnes qui ont fait le travail ».

Mme Carole Bettems, Municipale : « D'autres personnes ont fait le même constat. Les employés communaux ont rechargé le gravier des allées, semé le gazon et un banc sera aussi installé vers le Jardin du Souvenir mais nous attendons que le terrain se tasse un peu avant de l'installer pour qu'il soit stable ».

Mme Christiane Aguet a entendu parler d'un nouveau drapeau et demande s'il est fini et s'il est possible de le voir ?

Mme Katyla Labhard, Municipale, répond qu'il a été présenté aux Conseillers par M. Stoky après le Conseil de septembre.

M. Alexandre Oehen demande s'il est possible d'avoir un nouvel arrêt de bus au-dessus de la route de la Boule, pour raccourcir le trajet et pour plus de sécurité pour les écoliers?

Mme Carole Bettems, Municipale, indique que cela n'est pas possible. La Commune fait partie d'une association intercommunale ASSAGIE et c'est à elle qu'il faudrait poser la question concernant les bus scolaires. Les pédibus sont toujours les bienvenus.

M. Gérard Jan souhaite savoir comment va se dérouler la fête nationale, quel est le programme et comment la circulation et la sécurité dans le village vont être assurées ?

Mme Katyla Labhard, Municipale : « Le 1^{er} août à Féchy est le 31^{er} juillet, comme c'est la coutume depuis pas mal d'années. Nous sommes en train de peaufiner l'organisation et un tout ménage sera envoyé la semaine prochaine. Pour la circulation, nous vous ferons signe d'ici là ».

Mme Laurence Sachot trouverait bien que la Municipalité mette d'autres espèces de cotonéasters sur le site « En Rionzier » et souhaiterait un nouvel espace de jeux pour les enfants, vu la construction du collège.

Mme Katyla Labhard, Municipale : « en ce qui concerne la plantation d'arrangements « En Rionzier », je précise que ce n'est pas la commune qui l'a fait, mais des privés qui mettent ce qu'ils veulent ». Un projet pas vraiment satisfaisant pour l'aménagement à l'automne est attendu. «Concernant la place de jeux, il n'y a effectivement plus de place de jeux mais nous avons engazonné, il y a une année, un terrain qui n'est quasiment jamais utilisé. Nous allons le faucher et voir pour une place de jeux ».

M. François Burnand souhaite savoir si la Bible de l'église qui a été restaurée il y a deux ans va recevoir bientôt un support ?

Mme Katyla Labhard, Municipale : « la Bible est bien rénovée et elle a un support. Notre grand souci est de la mettre dans l'église. Nous avons eu des déprédations et la meilleure solution serait de la sortir quand il y a un culte à Féchy. A réfléchir et à étudier ».

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt les propositions individuelles

14. Clôture de la séance

La prochaine séance se tiendra le mardi 25 septembre 2012 en présence de M. Rüeger qui aurait dû venir au conseil du mois d'avril.

La Présidente remercie l'Assemblée de sa présence et clôt la séance à 22h43.

Pour le bureau :

La présidente

la secrétaire

Mireille Cardinaux

S. Morena Boninsegni